



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2023, à 18 h 30, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
  
- Absences : Rachel Grégoire, conseillère district # 1, Myriam Derome, conseillère district # 4 et Maxime Villemare, conseiller district # 6.

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

## CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2023-12-366

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE.



## 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

### CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. AFFAIRES DIVERSES
  - 3.1 Comptes à payer
  - 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 715-2023 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2024
  - 3.3 Nomination au poste d'inspecteur en voirie et chef d'équipe
  - 3.4 Reddition de compte au programme PPA-CE (MTQ)
  - 3.5 Interdiction de stationnement rue Principale entre rue Montcalm et rue des Écoles
4. VARIA

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2023-12-367

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

~~~~~

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

## 3. AFFAIRES DIVERSES

### 3.1 Comptes à payer

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 11 décembre 2023 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2023-12-368

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 11 décembre 2023 totalisant **218 479.73 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, le directeur général et greffier-trésorier a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 11 décembre 2023, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'il a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **439 649.16 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

### 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 715-2023 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2024

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Alain Robert, conseiller, à l'effet que le *Règlement 715-2023 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2024* sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet l'imposition des taxes par taux variés pour tous les immeubles, tarification de l'eau potable, des eaux usées, des matières résiduelles, du service de la dette, les compensations, fixant le taux d'intérêt pour les sommes dues à la municipalité, les frais administratifs, etc., pour l'année financière 2024.

Une copie du Projet de règlement 715-2023 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) avant la présente séance. Aussi, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

De plus, une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet.

~~~~~

### 3.3 Nomination au poste d'inspecteur en voirie et chef d'équipe

**Considérant** la résolution 2023-11-281;

**Considérant** le besoin de la municipalité à combler le poste d'inspecteur en voirie et chef d'équipe;

**Considérant** la lettre d'entente 2023-04 intervenue avec le SCFP 5313 pour la création de la fonction d'inspecteur en voirie et chef d'équipe;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

**Considérant** qu'un affichage a eu lieu à l'interne du 6 au 12 décembre 2023;

**Considérant** que monsieur Boivin s'est démarqué et possède toutes les aptitudes et les qualifications nécessaires pour le poste.

2023-12-369

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE NOMMER** monsieur Dany Boivin au poste d'inspecteur en voirie et chef d'équipe. Monsieur Boivin devra traverser avec succès la période de probation de huit cent quarante (840) heures travaillées, comme prévu à la convention collective. L'entrée en fonction sera le 18 décembre 2023.

Les conditions salariales et les avantages sociaux reliés à cette fonction sont ceux décrits à la convention collective en vigueur et, le cas échéant, à la lettre d'entente 2023-04 intervenue avec le SCFP 5313.

**ADOPTÉE.**



### 3.4 **Reddition de compte au programme PPA-CE (MTQ)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Esprit a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

2023-12-370

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER** les dépenses d'un montant de **16 000 \$ avant taxes** relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

## 3.5 **Interdiction de stationnement rue Principale entre rue Montcalm et rue des Écoles**

**Considérant** qu'il y a lieu de sécuriser le tronçon de la rue Principale entre la rue Montcalm et la rue des Écoles en saison hivernale.

2023-12-371

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'INTERDIRE** le stationnement en tout temps durant le période du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril en bordure de rues sur la rue Principale, entre la rue Montcalm et la rue des Écoles.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 4. **VARIA**

Aucun sujet.

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

- Original signé -

Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier

~~~~~

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **18 h 41**, l'ordre du jour est épuisé.

2023-12-372

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

- Original signé -

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier

*Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau,  
Maire et Président d'assemblée